




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28210-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.350**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES DANS LE CADRE DE LA  
REQUALIFICATION DE LA RUE FRERES PERRET ET DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.08

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

DP/9037

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Nomenclature** : 3.1 Acquisitions

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES DANS LE CADRE DE LA  
REQUALIFICATION DE LA RUE FRERES PERRET ET DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix (CPA), a pour objectif la requalification des Rues Gustave Eiffel et des Frères Perret sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

La Rue des Frères Perret va, très prochainement, relier le Pôle d'Activités à la ZAC de l'Enfant nouvellement créée.

La configuration actuelle de la voirie ne permet pas, à terme, de sécuriser l'ensemble des usagers.

Afin d'y remédier, la Communauté du Pays d'Aix, a pour objectif la réalisation de trottoirs aux normes pour les personnes à mobilité réduite, et l'insertion de pistes cyclables.

Pour parvenir à obtenir les emprises nécessaires à ces aménagements, il est donc souhaitable de pouvoir récupérer les bandes de recul initialement imposées, lors de la réalisation de la ZAC.

Tous les propriétaires riverains ont été contactés par courrier et les propriétaires suivants (tableau ci-annexé), ont donné leur accord pour la cession gratuite à la Ville.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la ville d'Aix en Provence d'une parcelle d'une surface de 162 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section HP n° 525, propriété de la société LANFANT.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la ville d'Aix en Provence d'une parcelle d'une surface de 184 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section HP n° 526, propriété de la société IMMORENTE.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la ville d'Aix en Provence des parcelles d'une surface totale de 411 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section HP n° 375, n° 377, n° 378, n° 382, n° 414, n° 444, n° 445, propriétés de la société SACARINE.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la ville d'Aix en Provence des parcelles d'une surface totale de 283 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section HP n° 412, n° 430, n° 438, n° 440, n° 442, propriétés de la société WAREHOUSING AND DISTRIBUTION DE PAUW France WDP.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit par la ville d'Aix en Provence des parcelles d'une surface totale de 165 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section HP n° 475, n° 477, n° 479, propriétés de la société CICOBAIL – NORBAIL IMMOBILIER.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier, Cadastre, Gestion des Propriétés Communales et des Bâtiments Communaux, à signer les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

**2013.350 - ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES DANS LE CADRE DE LA  
REQUALIFICATION DE LA RUE FRERES PERRET ET DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

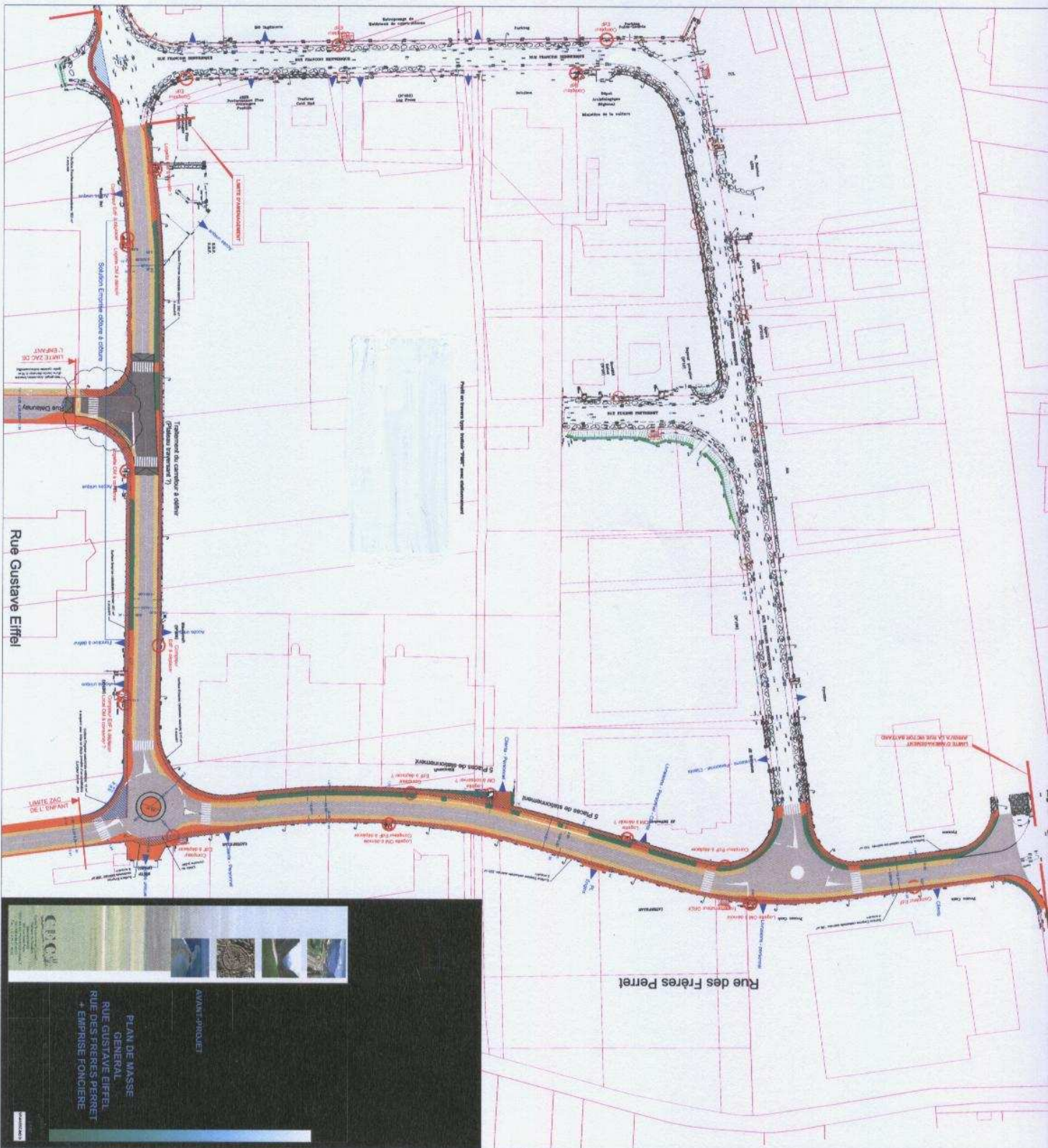
**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Propriétaires	Parcelle Cadastrale	Surface à Acquérir pour l'aménagement (m <sup>2</sup> )
LANFANT	HP N°525	162
IMMORENTE	HP N° 526	184
SACARINE	HP N° 444	77
	HP N° 414	15
	HP N° 445	92
	HP N° 375	7
	HP N° 377	48
	HP N° 378	71
	HP N° 382	101
	Sous Total	<b>411</b>
WAREHOUSING AND DISTRIBUTION DE PAUW France WDP	HP N° 412	15
	HP N° 442	37
	HP N° 440	79
	HP N° 430	83
	HP N° 438	69
	Sous Total	<b>283</b>
CICOBAIL / NORBAIL IMMOBILIER	HP N° 479	81
	HP N° 477	34
	HP N° 475	50
	Sous Total	<b>165</b>





**CECA**  
 AMANT PROJET  
 PLAN DE MASSE  
 GENERAL  
 RUE GUSTAVE EIFFEL  
 RUE DES FRERES PERRET  
 + EMPRISE FONCIERE

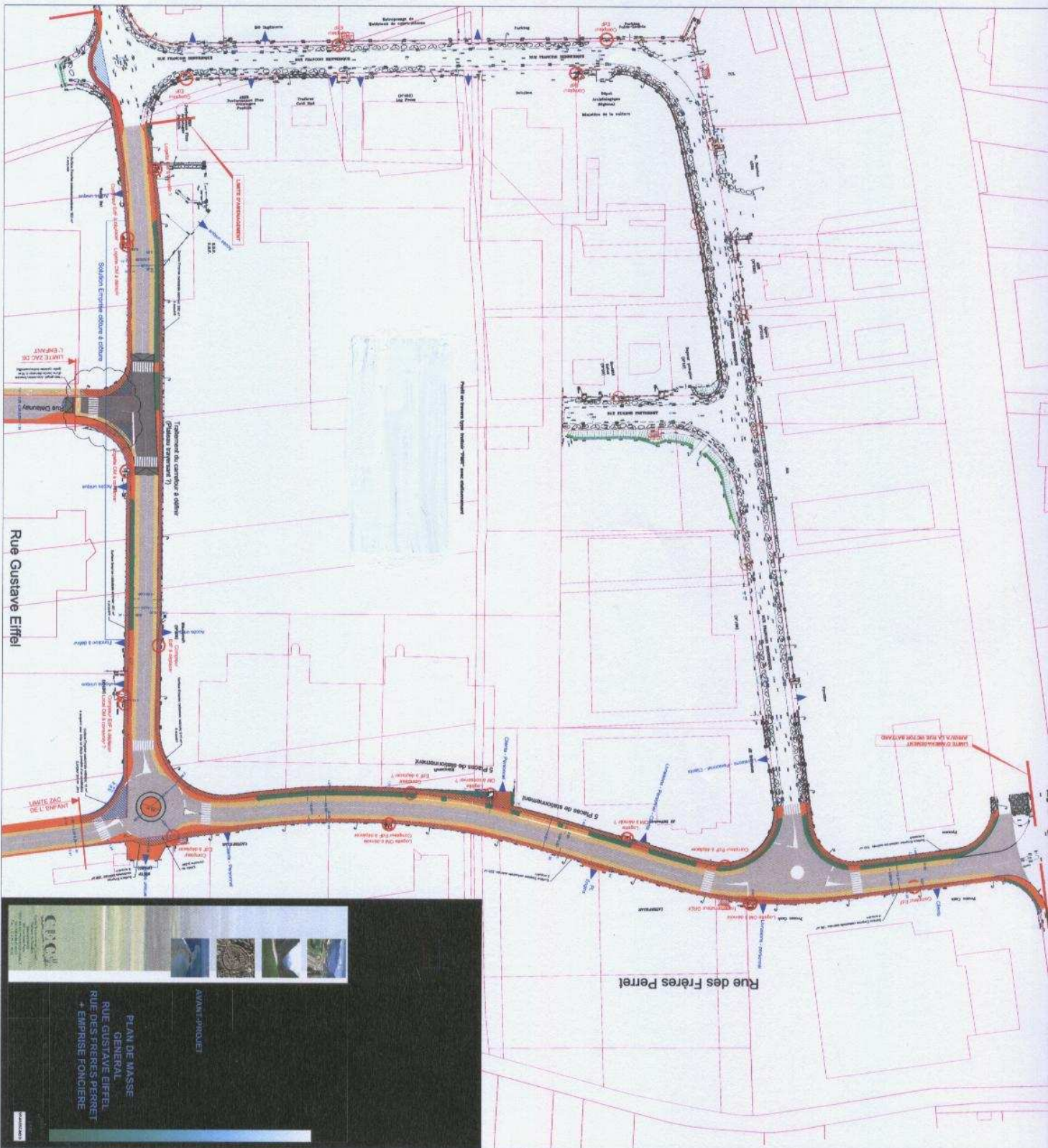




Propriétaires	Parcelle Cadastrale	Surface à Acquérir pour l'aménagement (m <sup>2</sup> )
LANFANT	HP N°525	162
IMMORENTE	HP N° 526	184
SACARINE	HP N° 444	77
	HP N° 414	15
	HP N° 445	92
	HP N° 375	7
	HP N° 377	48
	HP N° 378	71
	HP N° 382	101
	Sous Total	<b>411</b>
WAREHOUSING AND DISTRIBUTION DE PAUW France WDP	HP N° 412	15
	HP N° 442	37
	HP N° 440	79
	HP N° 430	83
	HP N° 438	69
	Sous Total	<b>283</b>
CICOBAIL / NORBAIL IMMOBILIER	HP N° 479	81
	HP N° 477	34
	HP N° 475	50
	Sous Total	<b>165</b>







**CECA**  
 AMANT PROJET  
 PLAN DE MASSE  
 GENERAL  
 RUE GUSTAVE EIFFEL  
 RUE DES FRERES PERRET  
 + EMPRISE FONCIERE

